

Jean-Claude Pressac, version 2000

par Robert Faurisson

Jean-Claude Pressac vient d'opérer une étonnante volte-face. Le voici qui maintenant affirme que le «dossier du système concentrationnaire», tel que nous le connaissons aujourd'hui, est «pourri». Il ajoute que «la forme actuelle, pourtant triomphante, de la présentation de l'univers des camps est condamnée» et il conclut que, de cette histoire largement mensongère, la majeure partie est promise aux «poubelles de l'histoire»!

«Peut-on redresser la barre?», écrit-il. Et de répondre:«Il est trop tard». «Qu'en sauvera-t-on?» demande-t-il encore. «Peu de chose» est sa réponse.

Écoutons, d'abord, la question que lui pose Valérie Igounet sur «l'affaire» des camps de concentration, puis l'intégralité de la réponse de J.-C. Pressac.

[Quelles sont vos conclusions (...) poubelles de l'Histoire]

J.-C. Pressac cite Michel de Boüard. Ce dernier, ancien interné du camp de Mauthausen, devint, après la guerre, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Caen. A Paris, au sein du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, ce communiste de religion catholique présida la Commission d'histoire de la déportation. En 1986, au moment de l'affaire de la «thèse de Nantes», il créa la surprise générale en prenant fait et cause pour le révisionniste Henri Roques. Faisant allusion, d'une part, à l'histoire officielle des camps de concentration et, d'autre part, aux études critiques des révisionnistes, il confia:

Je suis hanté par la pensée que dans cent ans ou même cinquante les historiens s'interrogent sur cet aspect de la seconde guerre mondiale qu'est le système concentrationnaire et de ce qu'ils découvriront. Le dossier est pourri. Il y a, d'une part, énormément d'affabulations, d'inexactitudes obstinément répétées, notamment sur le plan numérique, d'amalgames, de généralisations et, d'autre part, des études critiques très serrées pour démontrer l'inanité de ces exagérations. Je crains que ces historiens ne se disent alors que la déportation, finalement, a dû être un mythe. Voilà le danger. Cette idée me hante. (*Ouest-France*, 2-3 août 1986, p.6).

C'est en annexe à son propre ouvrage, tout à fait hostile aux révisionnistes, que Valérie Igounet reproduit le long entretien avec J.-C. Pressac, dont je n'ai cité que la toute fin. Ledit entretien remonterait, sous sa première forme, au 15 juin 1995 et, par la suite, à une date non précisée, J.-C. Pressac aurait «estimé qu'il était nécessaire de le remanier entièrement». «Il va de soi», nous prévient-on, «que les propos de Jean-Claude Pressac n'engagent ni Valérie Igounet, ni les éditions du Seuil». Il n'empêche que ce gros ouvrage de 700 pages, fruit d'une thèse universitaire d'histoire, est surprenant à d'autres titres et qu'on ne discerne pas bien les intentions et la pensée de l'auteur. Valérie Igounet a-t-elle été saisie, à la fin de son travail, d'un doute sur le bien-fondé d'une entreprise destinée, en son début, à peindre les révisionnistes sous les traits les plus noirs? Son dernier chapitre porte, sous la forme d'une interrogation, un titre inattendu: «Robert Faurisson, l'ennemi public numéro 1 ou héros international du XXème siècle?»

V. Igounet et J.-C. Pressac ont un point commun: leurs écrits tombent sous le coup de la loi Fabius-Gayssot qui punit la contestation des «crimes contre l'humanité», une loi qui, pour le second, n'est qu'une «imbécillité réactionnaire communiste» (p.638).

Valérie IGOUNET, née en 1970, est titulaire d'un doctorat d'histoire de l'Institut d'études politiques de Paris. Sa thèse a été partiellement publiée en mars 2000 par les éditions du Seuil sous le titre: *Histoire du négationnisme en France*. Fort de plus de 700 pages, le livre s'achève (avant une chronologie, une bibliographie, un index et la table des matières) sur cet «entretien avec Jean-Claude Pressac», long de quarante pages et dont je n'ai cité que la conclusion (p. 651-652).

31 mars 2000

Publié dans *Etudes révisionnistes*, volume I, 2001, p. 64-66.

[Premier affichage: 28 mars 2001]

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](#)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnement d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes

consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:

ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>
Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à l'archive Faurisson](#) |

L'adresse électronique de ce document est: <http://aaargh-international.org/fran/archFaur/RF000331.html>